

## Retraite : le départ à 62 ans est avancé à 2017

NOUVEL ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE		
Vous êtes né en...	Vous auriez pu partir à...	Vous ne pourrez partir qu'à...
...1952	...60 ans et 8 mois	...60 ans et 9 mois
...1953	...61 ans	...61 ans et 2 mois
...1954	...61 ans et 4 mois	...61 ans et 7 mois
...1955	...61 ans et 8 mois	...62 ans

La réforme des retraites adoptée en 2010 prévoyait que l'âge légal de départ à la retraite devait être progressivement relevé de 60 à 62 ans entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 31 décembre 2018. Ce rythme va être accéléré, la date butoir étant avancée au 31 décembre 2017. Les dispositions liées aux carrières longues et à la pénibilité du travail ne seront pas concernées. Un départ dès 60 ans, voire avant, restera possible dans ce cadre.